



Question orale de M. COOLS : La fermeture de la rue Longue à Drogenbos.

M. Cools précise que depuis la fermeture de la chaussée de Neerstalle sur Uccle et Forest en raison de travaux, la situation de la rue Longue, rue résidentielle à Drogenbos située entre la chaussée de Ruisbroek et la rue de Stalle prolongée, est devenue particulièrement difficile : près de 300 véhicules par heure aux heures de pointe empruntent ou ont emprunté cette rue, qui n'est pas destinée à accueillir autant de trafic. Il en résulte de nombreuses nuisances pour les riverains. La mise en sens unique après travaux de la chaussée de Neerstalle maintiendra un important déport de trafic dans cette rue. On peut dès lors comprendre la décision de la commune de Drogenbos de fermer cette rue à toute circulation qui n'est pas locale. Le non-respect de cette décision, en vigueur depuis le lundi 15 décembre, est sanctionné d'une amende administrative de 58 €. Cette fermeture va toutefois entraîner des effets de congestion en cascade depuis la chaussée de Neerstalle vers la rue du Merlo et la chaussée de Ruisbroek, et ce d'autant plus que l'avenue Paul Gilson ne dispose manifestement pas de la capacité suffisante pour absorber ce trafic supplémentaire. Cette dernière sera d'ailleurs en travaux dès l'an prochain pour deux ans et demi. Par ailleurs, la rue de Stalle prolongée pourrait aussi être fortement impactée, notamment en raison d'un report de trafic et de la durée actuelle des feux au carrefour Stalle-Neerstalle, dont une adaptation des phases est souhaitable selon M. Cools.

Cette fermeture de la rue Longue montre également toutes les conséquences négatives de la mise en sens unique de la chaussée de Neerstalle, à laquelle le Collège ne semble pas s'être opposé.

La commune de Drogenbos a-t-elle avisé Uccle de cette fermeture ? Une concertation a-t-elle eu lieu entre les deux communes pour déterminer des mesures d'accompagnement ?

M. l'Echevin Biermann répond que le Collège n'a reçu aucune notification formelle de la décision prise par la commune de Drogenbos.

M. l'Echevin Biermann peut comprendre les craintes de la commune de Drogenbos par rapport aux conséquences de la mise en sens unique de la chaussée de Neerstalle, mais pour le Collège ucclois, la décision de Drogenbos est prématurée, étant donné que les travaux sont toujours en cours.

Il aurait été plus judicieux d'attendre la fin du chantier et de voir comment les usagers s'adaptent à la nouvelle situation, de manière à envisager éventuellement d'autres ajustements tels que par exemple l'inversion des sens uniques de la rue du Merlo et de la rue Baron Guillaume Van Hamme

Pour ce qui concerne la mise en sens unique de la chaussée de Neerstalle, le projet tel qu'il a été mis en œuvre a bien été approuvé par le Collège en 2022, parce que des conditions ont pu être obtenues quant à un réaménagement de façade à façade.

L'alternative qui était souhaitée par Bruxelles-Mobilité et la STIB ne comprenait pas d'aménagement de façade à façade et celle qui impliquait le maintien du double sens entraînait la suppression de fait d'un très grand nombre de places de stationnement.

En définitive, l'option qui privilégiait un réaménagement de façade à façade avec une mise en sens unique et un maintien du stationnement a été retenue parce qu'elle s'avérait la moins dommageable pour l'espace public.

M. Cools partage le point de vue de M. l'Echevin Biermann quant au caractère prématuré de la décision prise par la commune de Drogenbos.

Il aurait été judicieux d'attendre la fin du chantier afin de voir si, une fois le chantier terminé, une mise en circulation locale est justifiée ou non.

M. Cools ne cache pas ses inquiétudes à propos de la fermeture de l'avenue Paul Gilson, prévue à partir de l'année prochaine.

Sous la mandature précédente, la commune de Forest avait pris des mesures concernant les plans de circulation sans se concerter véritablement avec Uccle. La commune de Drogenbos adopte le même genre d'attitude dans ce cas-ci.

Certes, chaque commune est maîtresse sur son territoire mais il serait opportun qu'il y ait des concertations, de manière à ce que personne ne soit lésé.

M. Cools invite donc le Collège, et en particulier M. l'Echevin Biermann, à prendre contact avec la commune de Drogenbos afin d'harmoniser les positions concernant la rue Longue et la fermeture de l'avenue Paul Gilson.